VILLE DE
PECQUENCOURT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CENTRE SOCIAL FRANCOISE DOLTO

PROJET EDUCATIF

2023

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Nord

Le projet éducatif – Rôles et fonctions

Le **projet éducatif** est un terme utilisé dans les lieux d'accueil des enfants et des jeunes, ou Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.).

Le projet éducatif est la base du fonctionnement des structures d'Éducation Populaire. Il définit les axes et orientations voulues par la structure à sa création. Par définition, l'ensemble des personnels y travaillant y adhèrent implicitement et le mettent en œuvre par le biais de leurs projets (ex : projet pédagogique dans le cadre d'un ALSH). Il peut évoluer à condition que les modifications soient acceptées et validées par les organes de gestion de la structure (en l'occurrence ici, le conseil d'administration du CCAS de Pecquencourt).

Il est à distinguer deux grands types de projet éducatif. Dans le cadre du Ministère de la Jeunesse et des Sports, le projet éducatif donne les axes, et le projet pédagogique les moyens d'y parvenir.

Dans le cas de l'Éducation Nationale est établi un projet pédagogique global, puis chaque structure scolaire développe ensuite son propre projet éducatif.

Il est également à distinguer du Projet Éducatif de Territoire (PEDT) créé avec la réforme des rythmes scolaires d'août 2013.

Selon le type de structure dans laquelle il est développé, il est régi par des législations différentes.

L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde.

NELSON MANDELA
HOMME D'ETAT, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD (1918 - 2013)

Table des matières

LE PROJET EDUCATIF – ROLES ET FONCTIONS **2**

PRÉAMBULE **4**

INTRODUCTION 4
CADRE D'ACTION 4
PRESENTATION DU CONTEXTE 4

LES VALEURS EDUCATIVES **5**

LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT : UNE BASE DE TRAVAIL. 5
LES VALEURS EDUCATIVES PROPRES AU CONTEXTE LOCAL 5

LES DIFFÉRENTS ACCUEILS **6**

LA GARDERIE PERISCOLAIRE 6
L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DU MERCREDI 7
L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE 7
L'ACCUEIL ADOS (EX- LIEU D'ACCUEIL ET DE LOISIRS DE PROXIMITE -LALP) : 7
L'accueil LALP ***Erreur ! Signet non défini.***
Les sorties *8*
Les stages *8*
L'accompagnement de projets *8*

LA COORDINATION **9**

ORGANIGRAMME GENERAL 9
ORGANIGRAMME SPECIFIQUE 9

LA COMMUNICATION AVEC LES PARENTS **10**

L'ACCUEIL, LA RELATION AUX FAMILLES 10
LA COMMUNICATION ECRITE 10
LA « COMMUNICATION VIRTUELLE » 10
LA COMMUNICATION QUOTIDIENNE ET INFORMELLE 10
LES REUNIONS D'INFORMATION 10
LES ENTRETIENS 11

LES PARTENAIRES **11**

PRÉAMBULE

Introduction

Les enfants et les jeunes, comme être en construction vivent au cœur d'une réalité sociale, économique, géographique et/ou politique souvent pesante voir écrasante et peut d'évidence en être impacté dans son épanouissement.

L'approche éducative globale doit par conséquent tenir compte de cette réalité contextuelle, où les représentations et les préjugés, les à priori et les incompréhensions peuvent fortement induire des citoyens en devenir.

Au cœur du projet éducatif, un ensemble de valeurs partagés doit être délivré au jeune public, pour l'accompagner auprès de ses parents à devenir un être responsable et respectueux, pour qu'il contribue au mieux vivre ensemble à partir de relations riches d'échanges et d'expériences.

L'accompagnement éducatif durant les temps péri et extra scolaires concourt au développement de la cohésion et du lien social. La gestion des temps libres s'inscrit bien dans une continuité éducative, entre le temps familial et le temps scolaire, et se doit de contribuer par des apprentissages complémentaires à l'épanouissement de l'enfant ou du jeune.

Pour rappel, le projet éducatif est un document à caractère obligatoire dont les contenus et modalités de mise en œuvre sont déclinées par décret n°2002-885 du 3 mai 2002.

Cadre d'action

Le projet éducatif qui suit affirme les orientations de l'équipe municipale, du conseil d'administration du CCAS et de l'équipe du centre social Françoise Dolto en termes de politique d'accueil enfance jeunesse.

Présentation du contexte

Le Centre Communal d'Action Sociale de Pecquencourt est la structure légale qui porte les actions enfance-jeunesse sur le territoire.

Ces actions sont menées via le Centre Social Municipal Françoise Dolto qui, organise des loisirs et des vacances pour tous, notamment le public enfance-jeunesse. De plus, le centre social propose une action éducative en complément de l'école, dans le respect de l'enfant et du jeune et en conformité avec les textes et réglementations en vigueur définis par Le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de l'Académie mais aussi les textes du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) de la Ville de Pecquencourt sont contractualisés avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) dans le cadre d'une convention ALSH.

LES VALEURS EDUCATIVES

La convention internationale des droits de l'enfant : Une base de travail.

La Convention Internationale des Droits de l'enfant donne un cadre général de référence en la matière, plaçant l'enfant au cœur de la réflexion éducative. Ainsi, au travers de son article 29, cinq objectifs éducatifs déclinent des valeurs comme autant de repères sur lesquels les équipes pédagogiques doivent s'appuyer :

- Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
- Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ;
- Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;
- Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;
- Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

Les valeurs éducatives propres au contexte local

De manière complémentaire pour agrémenter leur démarche éducative de proximité, les équipes articuleront les cinq objectifs suivants qui correspondent à des besoins et des attentes exprimés par les familles, les enfants et les jeunes de la commune, les élus locaux ainsi que les partenaires institutionnels :

- Favoriser le développement harmonieux de l'enfant et du jeune (affectif, social, physiologique, psychologique).
- Respecter l'enfant comme un être à part entière.
- Développer les notions de civisme, de responsabilisation et de citoyenneté.
- Développer et/ou accompagner vers l'autonomie.
- Développer toutes formes d'expression et de communication (gestuelle, orale, sportive, manuelle, écrite, artistique…).
- Mettre en place des accueils prenant en compte les spécificités des différents publics : publics atteints de handicaps, enfants ou jeunes issus d'organismes spécialisés ou intégrés à la demande des services sociaux.
- Développer l'imaginaire et la créativité.
- Favoriser la découverte des ressources locales.
- Développer les notions de tolérance, d'ouverture, de respect.
- Favoriser l'implication des parents et développer la parentalité.
- Découvrir des pratiques nouvelles et variées, acquérir des savoirs techniques, physiques et intellectuels grâce à des activités novatrices et de qualité.
- Développer les notions de tolérance, de « vivre ensemble », de solidarité et de reconnaissance de la diversité sociale
- Développer l'information et la communication envers les familles des enfants et des jeunes.

Les projets pédagogiques prendront en compte les spécificités des accueils (tranches d'âge, implantation de la structure, fonctionnement et dispositifs…).

LES DIFFÉRENTS ACCUEILS

La garderie périscolaire

La garderie périscolaire est un dispositif municipal qui permet d'offrir aux parents un moyen de garde de leurs enfants avant et après l'école. Ce dispositif est payant pour les familles et, est soumis à une inscription au sein du Centre Social F. Dolto.

Cette garderie périscolaire se fait directement au sein de 3 écoles de la commune et concerne uniquement les enfants de 3 à 11 ans inscrits et scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Pecquencourt.

SITES	ENFANTS CONCERNÉS	SPÉCIFICITÉS	FONCTIONNEMENT
École Langevin Wallon	Inscrits à l'école Langevin Wallon		Matin (à partir de 7h00) et soirs (jusque 19h00) : Du lundi au vendredi
Maison de la petite enfance	Inscrits aux écoles de Lemay, Bellegambe et Suzanne Lannoy	Navette à pied le matin et le soir entre la maison de la petite enfance et les écoles	Matin (à partir de 7h00) et soirs (jusque 19h00) : Du lundi au vendredi
Ecole Charles Perrault	Inscrits à l'école Charles Perrault		Matin (à partir de 7h00) et soirs (jusque 19h00) : Du lundi au vendredi
Restaurant scolaire	Enfants inscrits aux accueils de loisirs périscolaire du mercredi l'après midi	Prise du repas	Mercredis et vacances de 11h30 à 13h30
Maison de la petite enfance (ALSH)	Enfants inscrits aux accueils de loisirs périscolaire du mercredi et des vacances		Mercredis et vacances de 7h00 à 8h30 et de 17h00 à 19h00

Les garderies périscolaires n'étant pas des accueils collectifs de mineurs déclaré à la Direction de la Jeunesse et des Sport, aucun quota d'encadrement n'est obligatoire.

Néanmoins afin de garder une cohérence éducative, un taux d'encadrement proche de celui recommandé par Jeunesse et Sport sera, dans la mesure du possible, mis en place.

L’accueil de loisirs périscolaire du mercredi

L’accueil de loisirs périscolaire du mercredi est un accueil de loisirs sans hébergements déclaré et soumis à la réglementation jeunesse et sport.

Il est mis en place sur trois sites :

- La maison de la petite enfance : pour les enfants de 3 à 6 ans ; plus généralement scolarisés en école maternelle de 8h30 à 17h00 ou de 13h30 à 17h00.
- L’école de Lemay : pour les enfants de 6 à 16 ans, plus généralement scolarisés en école élémentaire ou au collège de 8h30 à 17h00 ou de 13h30 à 17h00.
- L’Espace Jeunes : pour les jeunes à partir de 11 ans (ex fonctionnement LALP) : Cet accueil est ouvert de 14h00 à 19h00.

L’accueil de loisirs extrascolaire

L’accueil de loisirs extrascolaire est un accueil de loisirs sans hébergement déclaré et soumis à la réglementation jeunesse et sport également.

Il est ouvert durant toutes les périodes de vacances du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 (sauf jours fériés).

Il est mis en place sur les deux mêmes sites que l’accueil de loisirs périscolaire du mercredi soit :

- La maison de la petite enfance : pour les enfants de 3 à 6 ans ; plus généralement scolarisés en école maternelle durant les petites vacances
- L’école Charles Perrault : pour les enfants de 3 à 6 ans ; plus généralement scolarisés en école maternelle durant les vacances d’été
- L’école de Lemay : pour les enfants de 6 à 16 ans, plus généralement scolarisés en école élémentaire ou au collège.
- L’Espace Jeunes : pour les jeunes à partir de 11 ans (ex fonctionnement LALP) : Cet accueil est ouvert de 14h00 à 19h00 avec des ouvertures le matin sous forme de stages thématiques.
-

L’accueil ados (ex- Lieu d’Accueil et de Loisirs de Proximité -LALP) :

L’accueil ados proposé par le centre social Françoise Dolto est complémentaire aux accueils de loisirs dits « traditionnels ». En effet, de par sa configuration et son organisation de type « lalp » plus souple, il va permettre aux jeunes de 11 à 17 ans d’accéder à un dispositif de loisirs mieux adapté à leur âge.

En effet, après 12 ans, on constate que le jeune, avide de liberté, déserte les séjours trop structurés que représentent les accueils de loisirs « traditionnels ».

Cette spécificité doit être entendue et comprise par l’équipe éducative. Aussi, celle-ci s’efforcera d’accueillir le préadolescent et l’adolescent en s’appuyant sur plusieurs supports (L’accueil LALP, les sorties, les stages, l’accompagnement de projets…). Ce type d’accueil souple permet aux jeunes de se retrouver entre eux et favorise la rencontre entre eux et l’adulte (l’animateur). Cette relation s’établit à travers la pratique d’activités conviviales.

Au-delà de la rencontre, l'animateur favorise l'expression des besoins individuels et/ou collectifs, accompagne l'émergence des idées et la structuration des projets tout en respectant les objectifs éducatifs de la structure.

Cet accueil est mis en place au sein de l'Espace Jeunes de la Maison de la Jeunesse et de l'Insertion :

- Les mardis, jeudis et vendredis en période scolaire de 16h00 à 19h00
- Les mercredis et samedis en période scolaire de 14h00 à 19h00
- Du lundi au vendredi en période de vacances de 14h00 à 19h00 (avec possibilité d'ouvertures en matinées en cas de mise en place de stages thématiques ou de sorties à la journée).

Les sorties

Les sorties mises en place ont pour objectifs de faire découvrir d'autres activités, de développer l'autonomie et d'élargir l'ouverture culturelle. Elles peuvent également constituer une étape dans la construction d'un projet (sensibilisation, remotivation d'un groupe ciblé, conclusion d'une action…). Dans tous les cas, elles se construisent en impliquant des jeunes dans l'organisation. Il ne s'agit en aucun cas de faire « du loisir de consommation permanent ». Le concept de qualité relationnelle doit être assuré dans ce type d'animation.

Les stages

Au-delà de l'initiation et de la sensibilisation, l'équipe éducative peut permettre aux jeunes d'aller plus loin dans l'apprentissage des techniques d'expression. Aussi, des ateliers ou des stages de perfectionnement peuvent être proposés au public.

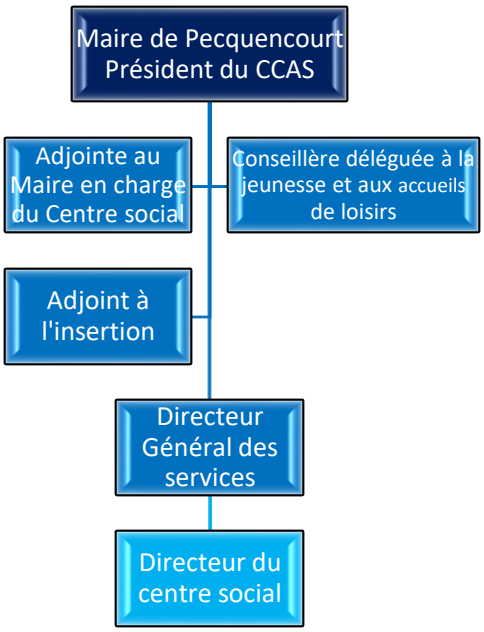
L'accompagnement de projets

Pour le public jeune, les structures de proximité ne doivent pas être perçues uniquement comme un lieu de rencontre et de loisirs, car un centre social est aussi un « lieu ressources » favorisant la promotion de la personne en lui permettant de se projeter et de se centraliser à l'autre dans une démarche structurante. Cette notion de projet doit être réfléchie par les animateurs et doit s'adapter à la spécificité du jeune ou du groupe de jeunes. En effet, en fonction de sa maturité, il mettra en place un accompagnement visant à « aller vers l'autonomie » ou « à développer l'autonomie ».

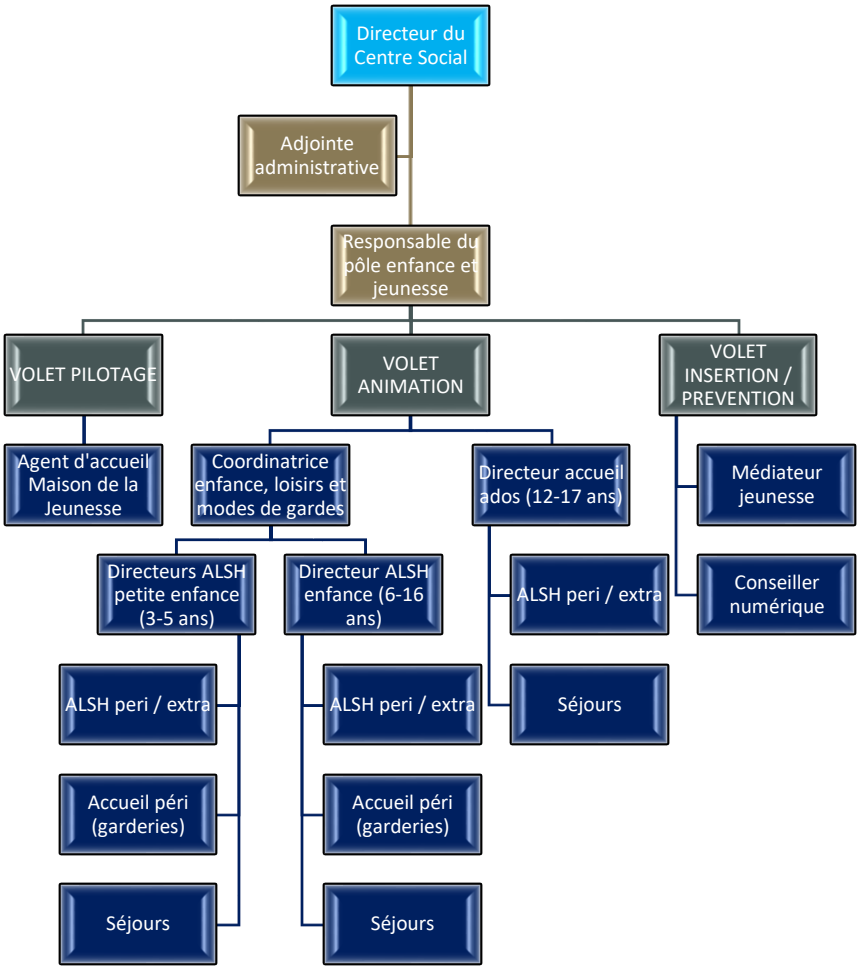
Comme pour les accueils de loisirs, le l'accueil ados dispose d'une équipe d'animateur et met en place son projet pédagogique et ses projets d'animation en tenant compte des spécificités du public.

LA COORDINATION

Organigramme général



Organigramme spécifique



LA COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

Les directeurs ont l'obligation d'informer les parents sur le document pédagogique. Celui-ci devra donc être à leur disposition dans un endroit facilement accessible. Il peut également être diffusé sous une autre forme que le livret traditionnel.

L'accueil, la relation aux familles

Accompagner les parents dans la gestion des temps libres de leurs enfants c'est agir en faveur de la coéducation.

En ce sens, il convient de conforter ou renforcer au mieux la place des familles dans la réflexion, la participation et la co-construction des cadres d'action des différents accueils.

Pour ce faire, il s'agit de proposer des modalités d'accueil spécifiques propices à l'écoute des familles afin de favoriser la compréhension réciproque, afin aussi de nouer des relations constructives et de confiance entre les professionnels et les familles.

Dans un second temps les équipes devront faire preuve d'innovation et d'originalité afin de favoriser et/ou faciliter la participation des parents.

La communication écrite

Durant le séjour, il est indispensable de communiquer avec les parents de façon formelle. Ainsi dans ce cadre il est possible d'utiliser :

- L'affichage : planning, menus, opérations ponctuelles, temps forts et informations diverses.
- Les tracts (ou flyers) : informations relatives aux activités (sorties, tenue exceptionnelles).
- Les invitations : invitation des parents sur des temps bien spécifiques (ateliers parents/enfants, kermesses, spectacles…)

La « communication virtuelle »

Aujourd'hui, le virtuel a pris une place prépondérante dans notre quotidien. L'utilisation des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) est un réflexe quotidien de chacun notamment par l'utilisation des réseaux sociaux.

Les accueils profitent de la page Facebook de la Ville gérée directement ar le service communication de la Municipalité

La communication quotidienne et informelle

Les équipes éducatives sont invitées à communiquer au maximum avec les parents chaque journée lors du temps d'accueil ou de fin de journée. Il serait préjudiciable de rentrer en contact avec les parents uniquement lorsqu'on veut aborder des points négatifs. Il convient donc de profiter de ce temps informel pour faire le bilan de la journée, prévenir des animations du lendemain, des projets en cours… tout en étant à l'écoute des remarques ou autres suggestions permettant d'améliorer le séjour. Ces retours doivent faire l'objet d'une mention dans les bilans de séjours.

Les réunions d'information

Les directeurs peuvent, s'ils le souhaitent, mettre en place une réunion d'information en amont ou au début du séjour avec les parents.

Les entretiens

En cas de problèmes spécifiques, le directeur peut demander à rencontrer les représentants légaux de certains mineurs accueillis. De même, les parents pourront solliciter le directeur du séjour pour une rencontre.

En cas de problème plus spécifique nécessitant un regard extérieur, un ou plusieurs membres de la coordination ou de la direction pourra participer à cette rencontre.

LES PARTENAIRES

Les familles constituent les principaux partenaires de la municipalité qui porte le projet éducatif.

L'Éducation Nationale est un autre partenaire important. Directeurs des écoles élémentaires, enseignants, principal, CPE et professeurs du collège sont les interlocuteurs privilégiés pour mener des actions éducatives cohérentes pour les enfants ou les jeunes. Des liens qui devront être renforcés avec l'évolution des rythmes scolaires.

Les partenaires institutionnels comme la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ou encore les services du département comme la Protection Maternelle Infantile (PMI) sont des interlocuteurs privilégiés et des soutiens pour la mise en place des activités et des projets.

D'autres partenaires existent et sons à développer, notamment des partenaires locaux (associations, institutions, entreprises…).